EXE -

Contrôle de réalisation de l'installation d'assainissement non collectif avant remblaiement

FICHE DECLARATIVE ET DEMANDE DE CONTRÔLE AUPRES DU SPANC DE L'AGGLOMÉRATION DE CHAUMONT

Le présent feuillet constitue la demande de contrôle d'exécution auprès du SPANC de l'Agglomération de Chaumont. Il sera remis par le demandeur au SPANC qui le transmettra à son prestataire.

La demande de contrôle devra être formulée 15 jours calendaires avant la visite de terrain.

Le contrôle de la bonne exécution des travaux d'assainissement non collectif est à effectuer par le prestataire du SPANC après que tous les travaux (raccordements, ventilation secondaire, …) aient été réalisés, et ce avant remblaiement. Dans le cas contraire un avis non conforme sera émis, et un deuxième contrôle facturé devra être réalisé.

VOLET 1 : Informations générales

▶ **Le pétitionnaire**

Nom et Prénom du ou des propriétaires : ……
Adresse : ……
Code postal : …… Commune : ……
Téléphone : …… ou …….. Mail : ……

Mon projet d'assainissement non collectif a fait l'objet d'une demande préalable d'avis sur la conception et d'implantation auprès du SPANC :

❑ **OUI : PASSER AU VOLET 2**

❑ **NON : remplir le cadre grisé**

Cette situation est acceptée UNIQUEMENT :

- **pour tout projet d'assainissement lié à une demande d'urbanisme déposée en Mairie antérieurement au 1er janvier 2019,**
- **pour tout projet d'assainissement non lié à une demande d'urbanisme ayant fait l'objet d'une validation par la commune avant le 1er janvier 2019,**
- **pour tous travaux d'assainissement non liés à une demande d'urbanisme ayant fait l'objet d'une commande auprès d'une entreprise (ou fournisseur) avant le 1er janvier 2019.**

Le SPANC émettra un avis avec réserves qui pourront être levées sur sollicitation du pétitionnaire lors d'une nouvelle inspection.

▪ **l'adresse de l'immeuble concerné**

Adresse : ……

Code postal : …… Commune : ……

Référence cadastrale de l'habitation assainie (section et numéro): ……

▪ **Type d'immeuble**

❑ Cas n°1 : **MAISON D'HABITATION INDIVIDUELLE :** ❑Principale ❑Secondaire ❑Location

Détail des **pièces principales* (PP) :**

** Au sens de l'article R111-1-1 du Code de la Construction et de l'Habitation, les **«pièces principales»** sont définies comme étant celles destinées au séjour ou au sommeil, par opposition aux **«pièces de services»** (cuisine, salle de bain, buanderie, etc.)*

❑ salon et salle à manger séparés ❑ séjour ❑ véranda
❑ Chambre(s) :…… ❑ bureau(x) > 10 m² :…… ❑ autre : ……

❑ Cas n°2 : **AUTRES IMMEUBLES**
(locaux commerciaux, hôtels, ensembles immobiliers regroupés, sanitaires isolés, etc.)
Quel est (quels sont) le(s) type(s) de locaux desservi(s) par l'installation? .....

.....
Quel est le nombre d'usagers? ……
Quel est le nombre d'Équivalents-Habitants (EH) retenu : ……. EH

VOLET 2 : Caractéristiques de l'installation réalisée

▶ **Référence du dossier SPANC :**
(Référence indiquée sur l'avis sur la conception de votre projet d'assainissement non collectif validé par le SPANC)

▶ **REALISATION DES TRAVAUX D'ASSAINISSEMENT :** ❑ **par le pétitionnaire** ❑ **par l'entreprise**

Nom de l'entreprise : ……

Adresse : ……

Code postal : …… Commune : ……

Téléphone : …… Fax : ……Mail : ……

Nom, Prénom et qualité de la personne référente : ……

▶ **INSTALLATION D'ASSAINISSEMENT REALISEE CONFORME AU PROJET VALIDE PAR LE SPANC :**

❑ **oui tel que défini dans la demande de conception**

❑ **oui mais avec quelques modifications mineures (implantation des ouvrages modifiée, type de fosse, …)**

❑ **non, le type de filière et/ou son dimensionnement ont été modifiés**
NB : le SPANC se réserve le droit d'exiger le dépôt d'une nouvelle demande d'installation d'assainissement non collectif suivi d'un contrôle de conception soumis à facturation.

▶ **<u>Si modifications du projet veuillez remplir les cadres grisés ci-après</u>**

❑ **FILIÈRES AVEC TRAITEMENT PAR LE SOL EN PLACE OU PAR UN SOL RECONSTITUÉ**

- **Prétraitement (type et volume) :** .....
- **Traitement :**
  - ❑ Tranchées d'épandage
  - ❑ Lit filtrant vertical non drainé
  - ❑ Filtre à sable vertical drainé
  - ❑ Lit d'épandage
  - ❑ Tertre d'infiltration
  - ❑ Lit filtrant drainé à flux vertical à massif de Zéolite

❑ **FILIÈRES AGREEES**

- Type de dispositif agréé: .....
- Numéro national d'agrément: .....
- Capacité de traitement: ……. EH

\+ **JOINDRE IMPERATIVEMENT UN SCHEMA DE L'INSTALLATION D'ASSAINISSEMENT REALISEE :**
en reportant sur ce schéma les éléments suivants:

- ■ *Les limites de la parcelle*
- ■ *L'habitation et le bâti annexe (garage, piscine, terrasse…)*
- ■ *La sortie des eaux usées de l'habitation (WC, eaux de cuisine et de salle de bain)*
- ■ *Les différents éléments de l'installation d'assainissement (fosse, épandage…, etc.)*
- ■ *Le rejet des eaux traitées le cas échéant*
- ■ *Les voies de passage des véhicules*
- ■ *Les puits ou captages utilisés pour l'alimentation en eau potable*

▶ **AVANCEE DES TRAVAUX :**

❑ l'installation est en cours de réalisation et sera achevée le ……

❑ est achevée et non remblayée dans l'attente du contrôle de réalisation

▶ **PERSONNE A CONTACTER POUR EFFECTUER LE CONTRÔLE SUR SITE ET SUR RENDEZ-VOUS**

☐ le pétitionnaire ☐ l'entreprise ☐ autre personne (à préciser ci-dessous)

Nom : ……

Adresse : ……

Code postal : …… Commune : ……

Téléphone : …… Fax : ……Mail : ……

Disponibilités pour le contrôle : ……

VOLET 3 : Informations sur le contrôle d'exécution

▶ **buts du contrôle**

Le contrôle d'exécution des travaux d'assainissement non collectif a pour but de vérifier la réalisation et la mise en œuvre des différents ouvrages composant le système d'assainissement qui équipera l'immeuble. **La finalité de ce contrôle consiste à évaluer l'installation préalablement à sa mise en service et ainsi établir la conformité, ou non-conformité, de l'installation au regard de l'arrêté du 27 avril 2012 relatif aux modalités de contrôles.**

Lors de l'intervention de terrain, le propriétaire et l'entrepreneur doivent être présents ou se faire représenter.

▶ **préalablement au contrôle**

En prévision du passage d'un technicien de SOLEST ENVIRONNEMENT, prestataire du SPANC de l'Agglomération de Chaumont, nous vous remercions de laisser accessible l'ensemble de l'installation d'assainissement. Un ouvrage non accessible et non visible sera réputé inexistant.

En cas d'empêchement, **le bureau d'études SOLEST Environnement** est joignable au **03.25.32.21.39 ou par mail *contact@solest-environnnement.fr.***

Nous vous invitons à présenter au prestataire du SPANC, lors de sa visite **tous les documents** permettant de déterminer les caractéristiques et l'implantation du système d'assainissement non collectif, notamment :

- **les photos des travaux (le cas échéant)**
- **les factures des matériaux (sable et graviers) et ouvrages (fosse, bac à graisses, filtre, microstation,…)**
- **pour les filtres à sable les fuseaux granulométriques du sable et gravier et analyse chimique du sable**
- **pour les filières agréées le guide d'utilisation et le guide d'entretien**

▶ **les principaux points contrôlés seront :**

- factures des matériaux et ouvrages (dimensionnement en adéquation avec le projet)
- la nature des sables et graviers, leur épaisseur
- l'épaisseur de la géomembrane en cas de filtre à sable drainé
- la nature des canalisations (norme NF obligatoire et type CR4 conseillé, voir CR 8 sous charge roulante)
- la planéité et l'étanchéité des regards de collecte, de répartition, de bouclage et de drainage
- les diamètres et pentes des canalisations de collecte et d'épandage
- l'accessibilité et la mise en sécurité des ouvrages (tampons accessibles et verrouillées)
- le bon écoulement des eaux à traiter, le raccordement complet des sorties d'eaux usées à la filière et leur séparation avec les eaux pluviales
- la présence de ventilation primaire et secondaire (diamètres, coudes, pente, sortie au faîtage, extracteur, ….)
- le cas échéant, la dalle de lestage ou la dalle de répartition
- le cas échéant, le fonctionnement des pompes de relevage

Pour les filières agrées seront de plus contrôlés :

- le cas échéant, le fonctionnement des appareils électromécaniques
- le niveau des rampes de dispersion
- les ventilations
- la présence du guide de l'utilisateur fourni par le constructeur
- la souscription ou non à un contrat d'entretien

▶ **facturation du contrôle d'exécution : 183.05 € HT** (**230.12 € HT si urgence**)

La facture du SPANC sera adressée au pétitionnaire par l'Agglomération de Chaumont après la réalisation du contrôle. En cas d'avis défavorable sur les travaux d'exécution, il sera procédé à un nouveau contrôle d'exécution des travaux modificatifs demandés.

Je certifie l'exactitude des informations fournies et déclare avoir pris connaissance du règlement de service.
Je demande au SPANC de faire procéder au contrôle d'exécution de cette installation d'assainissement non collectif.

Fait à: ……, le …… Signature

VOLET 4 : Bon de commande (cadre réservé à l'Agglomération de Chaumont)

Demande de contrôle d'exécution reçue le ……

Le SPANC de l'Agglomération de Chaumont demande au prestataire de procéder au contrôle de bonne exécution de l'installation d'assainissement non collectif mentionné dans le présent formulaire conformément au cahier des charges du marché de prestation de service.

Fait à Chaumont, le …….

Coordonnées du SPANC de l'Agglomération de Chaumont

Adresse :
Agglomération de Chaumont
Direction Développement Durable et Environnement – Service Environnement
C'SAM – Bâtiment B
5, rue Emile Cassez
52000 Chaumont
Tél : 03 25 30 59 51
Email : spanc@agglo-chaumont.fr